

CONSEIL MUNICIPAL du 15 NOVEMBRE 2022 à 20 h 30

PROCES-VERBAL

- ✓ Présents : M. PALLEGOIX Thierry, M. CHAGNARD Paul, M. GRANGE Mickaël, Mme Sandrine CHARVET-D'ALBERTO, Mme CANNARD Sophie, Mme CLERMIDY Christiane, M. LALE-DÉMOZ Marcel, Mme DUPRÉ Amandine, M. CLERC Jérôme, M. RAVISSE Philippe.
- ✓ Absents : M. SOLEILHAC Stéphane.
- ✓ Date des convocations : 08/11/2022

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Procès-verbal séance du 18 octobre 2022,
3. Dossier « éclairage public »,
4. CDG : contrat groupe « protection sociale complémentaire »,
5. Désignation référent communal « gestion des déchets »,
6. Demande financement voyage scolaire,
7. Information fermeture trésorerie Montrevel en Bresse,
8. Courtes Infos & vœux à la population,
9. Informations et questions diverses.

1. Secrétaire de séance : M. Philippe RAVISSE

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2022

Le document « liste des délibérations » doit être ajouté à ce procès-verbal.

- Le conseil municipal, à l'unanimité (10 voix/10), adopte le compte-rendu de la séance du 18 octobre 2022.

3. DOSSIER « ECLAIRAGE PUBLIC »

Des précisions sont données sur ce dossier, à savoir :

- l'extinction totale des lampadaires est programmée à partir de l'armoire, alors que la diminution progressive est programmée par des capteurs sur chaque lampadaire ;
- les travaux de vétusté sont bien inclus dans la solution « modernisation » ;
- après signature de l'estimatif, le SIEA dispose de 75 jours pour l'étude technique et élaboration du plan de financement ;
- si la délibération d'acceptation de cette proposition est prise sur le 1^{er} trimestre 2023, les travaux pourraient être faits courant 2023 ;
- une hausse des coûts matière et énergie sera inévitable début 2023 ;
- la proposition n'inclut pas l'éclairage de l'église.

- Le conseil municipal, à l'unanimité (10 voix/10), retienne la solution « modernisation de l'éclairage public » (remplacement des ampoules sodium par des leds, travaux de vétusté et diminution progressive de l'intensité) soit un coût total estimatif de 60 000.00 €, reste à charge pour la commune de 30 000.00 € environ.

4. CDG : CONTRAT GROUPE « PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE »

M. le Maire expose que depuis le 01/01/2022, les centres de gestion ont l'obligation de proposer aux collectivités des conventions de participations car

- au 1^{er} janvier 2025, les collectivités auront l'obligation de participer financièrement au contrat d'**assurance prévoyance**.

- au 1^{er} janvier 2026, les collectivités auront l'obligation de participer financièrement au contrat **mutuelle santé**.

Le CDG de l'Ain engagera prochainement une procédure de marché public afin de proposer aux collectivités qui le souhaitent une convention de participation (contrat-groupe) à adhésion facultative en « complémentaire santé » et en « prévoyance ». Seules les collectivités ayant fait part, avant le 31/12/2022, de leur intention de s'associer à la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat groupe, pourront bénéficier des tarifs groupe proposés.

- Le conseil municipal, à l'unanimité (10 voix/10), autorise M. le Maire à signer la lettre d'intention pour adhésion facultative à un contrat de protection sociale complémentaire.

* Le support explicatif a été transmis à chaque élu par mail le 16/11/2022.

5. DÉSIGNATION REFERENT COMMUNAL « GESTION DES DECHETS »

La Direction Gestion des Déchets de GBA travaille sur de nombreux projets d'envergure (optimisation de la collecte, programme local de prévention des déchets ménagers...) et pour ce faire, a besoin d'interlocuteur privilégié au sein de chaque commune.

- Le conseil municipal, à l'unanimité (10 voix/10), désigne Mme Sandrine CHARVET-D'ALBERTO « référente gestion des déchets » pour la commune de Courtes.

*** CORRESPONDANT DEFENSE INCENDIE**

M. Le maire rappelle le courrier de la préfecture de l'Ain qui demande à chaque commune la désignation d'un correspondant défense incendie.

- Le conseil municipal, à l'unanimité (10 voix/10), désigne M. Jérôme CLERC « correspondant défense incendie » pour la commune de Courtes.

6. DEMANDE FINANCEMENT VOYAGE SCOLAIRE

M. le Maire donne lecture d'un courrier d'enfants scolarisés en CM1 à l'école primaire de St Trivier de Courtes, et qui résident sur Courtes. Ils envisagent un voyage scolaire à Guédelon, et demandent une participation financière de la commune.

Plusieurs élus s'interrogent, beaucoup de réticences par manque d'informations précises sur les modalités de versement, le montant, ainsi que le cadre légal d'une participation financière.

- Le conseil municipal serait favorable pour apporter une aide financière pour un voyage scolaire à Guédelon, mais des précisions complémentaires doivent être demandées avant toute décision.

7. INFORMATION FERMETURE TRESORERIE MONTREVEL EN BRESSE

La trésorerie de Montrevel en Bresse va fermer le 31/12/2022. Le SGC (Service de Gestion Comptable), situé « 21 Rue Gabriel Vicair – 01012 BOURG EN BRESSE Cedex » assurera la continuité des différentes opérations comptables et budgétaires à compter du 01/01/2023. Les salaires et indemnités seront gérés par la trésorerie de Belley. Les différentes communes gérées par la trésorerie de Montrevel seront affectées à un secteur du SGC (secteur GBA ou secteur Bourg en Bresse) pour une répartition équitable des flux.

Il sera nécessaire d'informer tous les tiers pour une bonne gestion des mandats et titres (prélèvements/virements) et les écritures comptables devront être soldées au 15/12/2022.

8. COURTES INFOS & VŒUX A LA POPULATION

Comme les années précédentes, Mme Sandrine CHARVET-D'ALBERTO se chargera de l'élaboration du « Courtes info », avec l'aide des membres de la commission communication.

La 1^{ère} réunion est fixée au lundi 21/11/2022 à 20 h 30.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES.

* Suite à la modification du périmètre de l'intérêt communautaire de la voirie (transfert de la compétence voirie à 41 communes de GBA / Courtes, ainsi que les autres communes de l'ex- canton de St Trivier de Courtes n'étant pas concerné par ce transfert), il est nécessaire de délibérer sur le rapport de la CLECT avant que le conseil communautaire fixe définitivement les attributions de compensation.

➤ Le conseil municipal, à l'unanimité (10 voix/10), approuve le rapport de la CLECT suite au transfert de la voirie.

* Le rapport a été transmis à chaque élu par mail le 16/11/2022.

* Recettes budgétaires :

- FDPTP 2022 (Fonds départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle) : 6 782.00 € compte 74832 (prévu PB 5 000.00 €)

- Taxes additionnelles/droits de mutation 2022 : 53 783.00 € compte 7381 (prévu 25 000.00 €)

* Courrier de la commune de St Trivier de Courtes sur le projet de versement des subventions 2022 aux associations et au collège à rayonnement intercommunal.

M. le Maire n'est pas d'accord pour reconduire les subventions à l'identique chaque année. Il faudrait envisager de modulations en fonction des projets de chaque association et donner en fonction des demandes.

➤ Le conseil municipal, à l'unanimité (10 voix/10), approuve la répartition ci-dessous :

ORGANISME	Rappel : Accordé à la CLECT	Demande 2023	Proposé par la commune de Saint- Trivier-de-Courtes	Proposé par la commune de COURTES
ADMR	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €
ACCL Association Cantonale Culture et Loisirs	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
Football Club Bresse Nord	2 000,00 €	8 000,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €
Collège Louis Vuitton	15 000,00 €	13 000,00 €	15 000,00 €	13 000,00 €
Association des Parents d'Elèves du Collège	1 800,00 €	1 000,00 €	1 800,00 €	1 000,00 €
Association sportive du Collège	800,00 €	1 611,00 €	800,00 €	1 600,00 €
Foyer Socio-Educatif	920,00 €	-	920,00 €	920,00 €
Usep Bresse Verte	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
	44 120,00 €	47 211,00 €	44 120,00 €	44 120,00 €

* M. le Maire liste toutes les réunions auxquelles il est convié dans les semaines à venir.

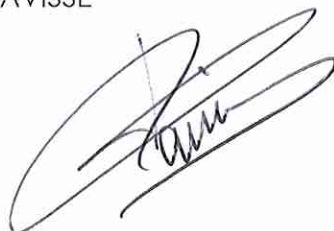
* CCAS : lors de la réunion du 7 décembre, il a été décidé de reconduire les paniers aux personnes à partir de 75 ans, soit 31 bénéficiaires (8 couples + 9 femmes + 4 hommes + 2 femmes en maison de retraite). La distribution aura lieu samedi 17/12/2022 à 9 h 00.

* M. le Maire demande que le conseil municipal prévu le mardi 13/12 soit reporté au jeudi 15/12 à 20h30 ➡ OK.

* Balise de pont « Route de la Grange Baron » : à remplacer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,
P. RAVISSE



Le Maire,
T. PALLEGOIX



MAIRIE
21 Route de la Mairie
01560 COURTES

Liste des délibérations

Conseil municipal du 15 NOVEMBRE 2022

D2022NOV002 AI	Approbation du rapport de la CLECT	Approuvée
D2022NOV003 DE	Désignation référent communal "gestion déchets"	Approuvée

Le secrétaire de séance,
P. RAVISSE



Le Maire,
T. PALLEGOIX

